

Gestion des déchets d'activités de soins au cabinet de ville



Privilégier le matériel à usage unique et l'évacuer immédiatement après son utilisation



Où les stocker ?

Les objets piquants, coupants, tranchants, souillés sont à éliminer dans des boîtes à « déchets perforants ».



Pour les déchets « mous » contaminés à type de compresses souillées, pansements, seringues... utiliser des emballages rigides étanches à usage unique.



Comment les stocker ?

Le stockage doit être effectué dans un lieu protégé du public et de la chaleur pendant 3 mois maximum.*



Comment les transporter ?

Les déchets peuvent être transportés dans un véhicule personnel ou de fonction si leur masse est inférieure à 15Kg.



Il est recommandé de confier l'élimination de ces déchets à un prestataire de service.



- Pour les cabinet produisant moins de 5Kg de déchets /mois
- Circulaire DHOS/E4/DGS/SD7B/DRT/CT2 n° 2005/34 du 11 janvier 2005 relative au conditionnement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.